



Informations droit grand-parent

Par unemomslionne

Bonsoir,

Bon j'ai l'habitude de faire des romans sur ma situation pour être plus précise mais pour ne pas m'éterniser et aller droit au but je vous explique en brève:

Je suis jeune maman depuis janvier ,

j'ai accoucher en pleine vague covid , sous conseil du médecin et par précaution le papa et moi avons interdit les visites pendant la vague .

Au deux semaine de mon fils ma belle-mère a appeler mon conjoint en crise ,

dit beaucoup de méchanceté , menacer de couper les ponts et dit qu'elle ferait appel pour droit de grand-parent (visite et hébergement) .

À la fin de cette vague nous l'avons vue lors de l'anniversaire de sa fille et bébé était là aussi , elle ne l'a pas calculer..

puis nous lui avons proposer plusieurs fois de passer la voir avec notre fils , ce qu'elle a soit refuser soit ignorer .

J'épargne les événements et disputes qui nous concerne , mon mari et moi pension d'elle qu'elle est toxique et manipulatrice..(pour plusieurs raison non cité car pas le sujet principal) ,

Elle était venu en crise très hystérique chez nous un soir et insultais ou disais des paroles qui ne se disent pas devant notre fils.

Suite à cela elle a couper les ponts en bloquant mon conjoint et moi .

Pendant les vacances mon père lui a proposer de venir voir notre fils elle a refuser .

Puis il y'a quelques jours elle a convoquer mes parents pour parler à notre sujet concernant mon mari qui a décider de changer de travaille (elle l'a vite appris) ,

Et elle leurs a en même temps dit qu'elle ferait appel à la loi contre nous pour avoir nos enfant .

Sauf que mon conjoint et moi avons des preuves qu'on ne lui a jamais interdit de voir notre fils , au contraire on lui a proposé, c'est elle qui a soit refuser soit ignorer , elle ne nous a jamais demander à le voir ,

On lui a encore proposer de le voir en disant que on ne mélangeait pas nos relations à nous et leurs relations, donc on lui a dit qu'on ne l'empêcherais pas de créer un lien avec notre fils (car elle n'en a clairement pas) , si elle le souhaitais .

Le soucis c'est qu'elle refuse , mais veut quand même faire appel , car elle n'accepte pas qu'on est nos conditions de parent , notre éducation, elle veut tout pouvoir se permettre et ne veut pas qu'on soit présent avec notre fils du coup ,

Elle se voit clairement en concurrence de fierté et d'autorité avec nous et cherche à nous le montrer et faire payer en abusant de cette loi et en se servant de notre fils comme objet d'ébats. Elle se prétend être dans le social et avoir des contacts.

J'aimerais savoir si avec la loi elle a une chance ou non ?

Car encore une fois on a aucun problème à la laisser voir notre fils malgré que nos relations avec elle on été trop lourde pour nous et assez nuisible ..

Par kang74

Bonjour

Vous savez toute personne peut faire appel à la justice pour demander des choses légitimes , ou pas .

La meilleure chose à faire quand on a une personne comme cela en face c'est de communiquer à l'écrit, de bien garder

précieusement tout ses écrits (même en année) pour pouvoir les ressortir quand vous en aurez besoin .

Y a un moment il faut savoir aussi cadrer les choses : vos parents n'ont pas l'obligation de répondre à ses " convocations" .

Et vous non plus, , vous pouvez carrément couper la communication si elle vous déplaît , elle n'a pas d'autorité sur vous ... et même sur votre compagnon .

Par contre vous pouvez envoyer régulièrement des propositions de visites de l'enfant à votre convenance, à un rythme convenable (1 fois par mois quelques heures) et cela même en recommandé avec accusé de réception (vous pouvez même dire que vous avez été conseillée en ce sens au vu de son comportement et de ses menaces).

Ou par mail (les sms c'est un peu fastidieux à sortir)

Vous pouvez même faire appel à un avocat, moyennant finance, pour marquer le coup, pour le premier courrier (la tranquillité n'a pas de prix).

Attention quand même, il faut aussi que votre compagnon participe à ce recadrage qui me paraît nécessaire .

Personnellement quand on a une mère qui vient en crise, hystérique,chez soi, on ne la laisse pas rentrer, on appelle la police ou une ambulance parce qu'on a une compagne, parce qu'on a un enfant à protéger .

Dans la pratique l'enfant a le droit d'avoir des relations avec ses grands parents,(et pas l'inverse) vous ne devez pas vous y opposer, mais vous pouvez gérer le cadre .

Seul le fait de vous opposer oblige le juge à définir un cadre .

Et la procédure qu'elle voudrait faire c'est avocat obligatoire.

PS : je sais que ce n'est que votre version des faits, mais votre description me laisse à penser qu'on est dans le domaine de la pathologie, et que si c'est le cas, la rationalité et la communication ne peuvent pas tout régler .